

LE PAILHEROU

S'unir pour Pailharès

Bulletin municipal N°3

Juin 2015

Chers Pailhérouis,

Je n'ai pas l'habitude de commenter les lois votées par nos élus nationaux, mais cette fois il me semble important de vous informer et de s'opposer au projet de loi NOTRe. Car elle aura des conséquences catastrophiques et irréversibles sur notre quotidien.

« Pailharès » et ses élus sont pour la sauvegarde des libertés locales.

En France, le Parlement discute en ce moment d'une nouvelle organisation des collectivités territoriales (le projet de loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République)).

Le texte ne laisse plus aucun doute quant aux intentions concernant la réalité géographique, historique et politique du pays.

Les députés sont bien décidés à supprimer, sinon les communes qui survivront comme quartiers de l'intercommunalité qui les aura absorbées, mais aussi la liberté communale.

L'objectif de la réforme vise à anéantir le niveau de proximité préféré des Français, la commune.

Elle veut aussi concentrer pouvoirs et moyens bien loin de là où vivent nos concitoyens. Cette fuite en avant amplifiera l'opposition entre villes et campagne et ne répondra pas à l'enjeu d'un effort significatif en matière d'équité et d'accès aux services en milieu rural.

Concrètement, si ce texte était voté :

- Le maire et le conseil municipal n'auraient plus aucune prise sur les décisions locales désormais prises loin des villages. Les ressources seraient asséchées et les choix transférés ailleurs, sans l'accord des élus, représentants du peuple ;
- Le développement de la commune serait décidé ailleurs sans prise en compte de la réalité locale quant au logement, à la construction ou encore à la présence de services ;
- Les villages seraient sous la coupe d'un président d'intercommunalité « tout-puissant » mais éloigné et empêtré dans des considérations politiciennes;
- Seule la taille de la commune serait prise en compte pour définir les politiques publiques et non la gestion de l'espace, des routes ou de l'environnement ;
- La commune serait mise sous tutelle avec un mode d'élection qui démotivera les élus ruraux, souvent bénévoles et de moins en moins nombreux à servir l'intérêt général au plus près.

Ce texte est imposé avec brutalité. Il amplifie une dérive législative continue où les règles d'organisation de l'action publique changent sans cesse, particulièrement en ce qui concerne les normes, les contraintes, les schémas et la répartition des compétences.

Alors, non au projet de la loi NOTRe.

Le Maire,

Jérôme Sérayet

Manifestations de l'été :

- Spectacle de la compagnie des Baladins du Rire : Bric à Boites, le mercredi 1^{er} Juillet à partir de 18h.
 - Concours de Pétanque organisé par le comité des Fêtes : samedi 4 juillet.
 - Spectacle AGRICULTURELLES « Les Grooms » - Rigoletto, le mardi 7 juillet à 20h30 à Nectardéchois.
 - Méchoui et concours de Pétanque organisés par L'USPL (Union Sportive Pailharès - Lalouvesc) : samedi 11 juillet à partir de 12h.
 - samedi 1er Août : concours de pétanque Genêts d'Or à partir de 14h.
 - samedi 29 Août : concours de pétanque de l'ACCA à partir de 14h.
 - La foire aux pommes aura lieu le dimanche 11 Octobre
- Le comité des fêtes cherche des bénévoles pour étoffer son équipe.

Compte rendu des conseils municipaux

Décisions prises lors des conseils municipaux de Janvier à Mai :

- Le conseil décide la mise en vente de l'ancienne mairie pour un montant de 60000€. Il charge Mr le Maire d'effectuer les démarches nécessaires. 11 POUR
- Le conseil décide la réalisation d'un logo pour la commune et l'attribue à l'entreprise « C'est votre image » de Saint Victor pour un montant de 250€. 11 POUR
- L'entreprise retenue pour la réfection complète de la toiture de la boulangerie est l'entreprise BOURRET de Saint Félicien pour un montant de 7038€. 6 POUR - 4 CONTRE.
- Le conseil décide de confier le gardiennage de l'Eglise à Sylvie Garnier pour un montant de 474.22€ annuel. 11 POUR
- Le conseil décide de ne pas augmenter la part communale concernant les taux d'imposition pour cette année 2015.
- Le conseil décide de confier la réalisation d'un bâtiment associatif au terrain de Meillat à l'architecte Delphine MOUSSET de Saint Victor pour un montant de 2418€. 11 POUR
- Le conseil décide de changer le camion communal. 11 POUR

SYTRAD

Afin d'atténuer la hausse du coût du ramassage des ordures ménagères, toutes les communes de la Communauté des communes doivent réduire leurs points de collectes. En ce qui concerne Pailharès, 2 points seront supprimés : à Fosse et à Malgontier.

Adressage

Le Dossier adressage est bientôt terminé. Les panneaux ont été commandés, la pose se fera à l'automne.

Les numéros et les nouvelles adresses seront communiqués par la suite.

Logo communal

Notre commune n'a jamais eu de logo officiel la représentant. Le conseil a chargé la société « C'est votre image » basée à Saint Victor de faire des propositions selon les idées données par chacun. Après plusieurs mois de travail, le choix est acté à l'unanimité. Nous vous détaillerons ce logo dans notre prochain bulletin.

Ci-contre notre choix de logo :



Relais téléphonique

Les travaux avancent, la mise en place de la ligne électrique afin d'alimenter l'édifice est réalisée.

Déneigement

L'équipe de déneigement au complet, avec Noël, Serge et Nicolas.



Les trois équipages sont pourvus de lame ou étrave ainsi que

de saleuses. Nous tenons à remercier cette équipe qui a réalisé plus de 150 heures de travaux d'entretien de chaussée pendant cet hiver 2014/2015. Avec des départs parfois à 5 heures du matin, la plupart des routes était praticable en milieu de matinée en prenant soin de « libérer » les résidences principales.

Pour des soucis de stabilisation des budgets, les résidences secondaires et les chemins ruraux non fréquentés pendant cette période ne seront déneigés que sur demande en Mairie. Les chemins privés, bien entendu, ne peuvent être déneigés par la collectivité sauf avec accord du service responsable et du maire.

Les routes à risque sont signalées par un panneau rond à fond bleu

sur lequel figure un pneu équipé de chaînes : il indique l'obligation

de circuler avec des chaînes à neige sur 2 roues motrices en cas de routes enneigées.



Le code de la route stipule que les chaînes ou tout autre dispositif anti patinant

ne sont autorisés que sur chaussée enneigée et interdits, car dangereux, sur route « propre ».

Voirie

Les travaux de voirie 2015 se concentreront sur les quartiers "les granges", " le mazel". Pour causes administratives, ceux-ci ne s'effectueront qu'à l'automne.



Le débroussaillage des talus sera effectué cette année par l'entreprise Astier. Une mise en sécurité des banquettes sera faite en juin puis les talus seront nettoyés courant août.

Nous remercions par avance les administrés qui nous signalent les problèmes éventuels sur la voirie et qui permettent aux services techniques d'intervenir au plus vite

Brèves du CCAS

Les membres du CCAS ont décidé de renouveler le repas aux personnes ayant plus de 65 ans en résidence principale sur Pailharès.

Une participation de 20 € par enfant de moins de 18 ans est attribuée pour les activités extra-scolaires, artistiques et sportives sur présentation d'un justificatif à apporter en Mairie. Cette subvention est valable 1 fois par année civile.

Le bilan financier 2014 fait apparaître un excédent de 1350 €. Ce budget comprend la subvention de la Mairie en recette, et les dépenses concernent essentiellement le repas des aînés, le spectacle des enfants, les colis de Noël.

Extension du réseau d'Eau du Mazet

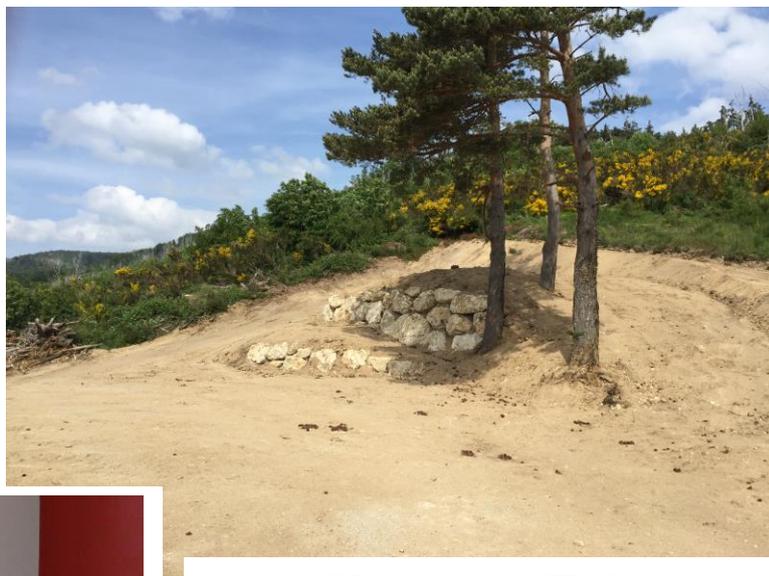
La première tranche du réseau d'eau dite du « Mazet » est maintenant terminée. La désinfection et les contrôles de potabilité de l'eau ont été réalisés.

Le réservoir de la Combe et la station de pompage ont été recouverts afin de s'intégrer au mieux dans le paysage.

Les demandes de branchement vont être envoyées et les premiers compteurs seront mis en place dès le mois de juin.

Un très gros chantier pour la commune qui se termine, ce qui permettra à une quinzaine d'habitations de rejoindre le réseau d'eau de la commune de Pailharès.

Vue du réservoir de « La Combe » :



Chasse aux Œufs

Le 18 avril s'est déroulée la chasse aux œufs, organisée par le Comité des Fêtes, réunissant les petits et les grands dans une ambiance très conviviale.

USPL

Très belle saison pour l'USPL(Union Sportive Pailharès-Lalouvesc).

Notre nouvelle équipe de foot s'est bien battue tout au long de l'année pour terminer 2° de son groupe.

Elle est gérée par un conseil d'administration avec à sa tête 2 coprésidents : Florian ROUCHIER et Laurent BESSET.

Félicitations à tous !



Appel aux Bénévolats :

- La municipalité essaye de fleurir le village depuis de nombreuses années. Notre employé municipal n'a pas assez de temps pour arroser les fleurs. Nous faisons donc appel aux habitants qui désirent arroser régulièrement les fleurs du village. Merci à vous tous.
- La bibliothèque recherche des bénévoles pour tenir la permanence du samedi matin. Contacter la mairie pour les personnes intéressées.

La maladie d'Alzheimer

OSEZ ROMPRE LE SILENCE NE RESTEZ PAS SEUL FACE A LA MALADIE D'ALZHEIMER ou A UNE MALADIE APPARENTÉE

« Faut-il rappeler que la Maladie d'Alzheimer, maladie neuro-dégénérative atteint actuellement en France 850 000 personnes. Cette maladie entraîne une altération progressive des fonctions cognitives, toutefois les malades restent longtemps très sensibles à leur entourage et le lien relationnel doit être entretenu. »

Déjà présente en Ardèche Sud depuis 2008 avec des bénévoles sur plusieurs secteurs, l'AFA 07 (Association France Alzheimer Ardèche) a depuis septembre 2013 une Antenne au Nord Ardèche.

La permanence ALZHEIMER NORD ARDECHE se tient tous les 3èmes mardi de chaque mois de 14 h à 16 h dans les locaux de l'Association MADO 15, bd de la République à Annonay, tous les 3èmes vendredi de chaque mois de 14 h à 16 h à la Maison Municipale Pour Tous 36 quai Gambetta à Tournon sur Rhône répond à tout message laissé au 06 41 00 35 86.

L'équipe composée de bénévoles et d'une psychologue assure: des Formations aux Aidants Familiaux, à Annonay et à Tournon. Cette formation s'adresse aux aidants non professionnels, elle permet à la personne qui accompagne régulièrement un malade d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée (conjoint, enfant, amis, voisins) d'acquérir :

- des attitudes et des comportements adaptés aux situations quotidiennes,
- des outils essentiels de compréhension des difficultés de la personne malade, à l'adaptation de l'environnement, à l'amélioration de la communication et au maintien de la relation.

Les aidants sont également informer sur les aides techniques et financières possibles.

La formation est gratuite (financement CNSA) et composée de 5 modules espacés dans le temps afin de favoriser l'appropriation des contenus. Des Interventions auprès de lycéens et de futurs aides soignants...Des Conférences - Débat...

A la rentrée, l'Antenne Nord Ardèche participera à la Journée Mondiale Alzheimer et Maladies Apparentées, elle sera présente à l'Hôpital d'Annonay.

L'Antenne Nord Ardèche, forte de son dynamisme et attentive aux préoccupations des familles, reconduira la formation des aidants familiaux, répondra aux différentes demandes.

« Un malade, c'est toute une famille qui a besoin d'aide ».



Le Cynips, ravageur mondial du châtaignier

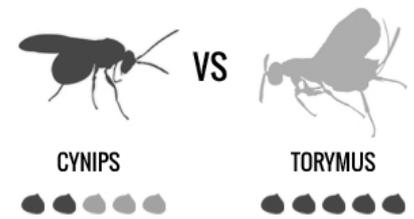
Le **cynips** est une petite guêpe, principal **ravageur mondial de la production de châtaignes**. Il provoque la formation de galles empêchant la pousse des rameaux, le développement des feuilles et la fructification. Les quelques fruits produits restent sains et savoureux mais les **pertes de récolte** engendrées peuvent aller jusqu'à **80%**.



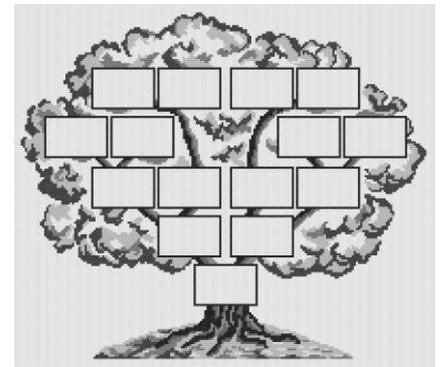
Présent en Ardèche depuis 2010, il menace désormais directement la survie de la **châtaigneraie**, ainsi que celles de nombreuses exploitations agricoles et des entreprises qui en dépendent (expéditeurs de fruits, transformateurs ...).

Une mobilisation exceptionnelle

Le Syndicat de Défense et le Comité Interprofessionnel de la Châtaigne d'Ardèche estimaient les besoins à 150 000 € pour réaliser 600 lâchers de Torymus (parasite du cynips) nécessaires à une lutte efficace. Or, ce sont plus de 230 000 € de promesses de dons, contributions Professionnelles ou soutiens publics qui sont arrivés au SDCA.



Cette formidable mobilisation permet d'envisager la lutte avec sérénité pour cette année, mais également la réalisation de lâchers complémentaires en 2016.



Généalogie

La SAGA (Société des Amateurs de Généalogie de l' Ardèche)

propose une initiation à la généalogie.

Des bénévoles viendraient une journée expliquer les méthodes de recherches dans les différents documents afin d'établir un arbre généalogique.

Ces recherches dans le passé, permettent aussi de découvrir la vie des habitants de nos villages et l'histoire du Vivarais.

Aucune date n'a été fixée, lorsqu'il y aura 8 à 10 personnes d'inscrites, nous nous concerterons pour déterminer un jour qui convienne à tous.

Les personnes ne résidant pas à Pailharès, ou, n'y résidant que pour les vacances, peuvent participer à cette journée.

Vous pouvez vous inscrire en Mairie en donnant bien vos coordonnées ou me contacter: cljouffron@orange.fr

Pour plus d'informations sur la SAGA : www.geneardeche.org

Le SPANC

Nous vous rappelons qu'une aide à réhabilitation de l'assainissement non-collectif est toujours en place. Un financement public allant jusqu'à 3 000 € est offert à tous les propriétaires volontaires.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser à Olivier Nouaille,

Voici les coordonnées :

SIVOM AY/OZON SPANC

Le Village 07290 SAINT ROMAIN D'AY

Tél/ Fax : 04 75 34 94 98

DÉCHETS SPÉCIFIQUES : LE BON GESTE, C'EST ALLER EN DÉCHETTERIE

Déchets des produits d'entretien véhicule



Antigel, filtre à huile, polish, liquide de dégivrage, liquide de refroidissement, anti-goudron.

Déchets des produits de chauffage, cheminée et barbecue



Combustible liquide et recharges, allume-feu, nettoyant cheminées, alcool à brûler, produit pour ramoner les cheminées.

Déchets des produits d'entretien piscine



Chlore, désinfectants de piscine.

Déchets des produits de bricolage et décoration



Peinture, vernis, lasure, pigment couleurs.



Enduit, colle, mastic, résine, mousse expansive.



Paraffine, anti-rouille, white-spirit, décapant, solvant et diluant, vaseline, essence de térébenthine, acétone.

Déchets des produits spéciaux d'entretien maison



Déboucheur canalisations, ammoniac, soude, eau oxygénée, acides, décapant four, répulsif ou appât, imperméabilisant, insecticide, raticide, rodenticide, produit de traitement des matériaux (dont bois).

Déchets des produits du jardinage



Engrais non organique, anti-mousses, herbicide, fongicide.

Les déchets ménagers issus de ces produits nécessitent une collecte et un traitement spécifique, qu'ils soient vides ou avec un reste de contenu. Ne polluons plus les poubelles, apportons nos déchets spécifiques en déchetterie.



INFOS PRATIQUES

MAIRIE :

Téléphone / Fax : 04 75 06 00 65
Secrétariat : Lundi de 13h30 à 17h
Mercredi de 8h30 à 12 h
Vendredi de 8h30 à 12 h
Permanence du Maire: sur rendez – vous
Permanence Adjointes/ Conseillers :
Les 1ers et 3èmes Samedi de chaque mois de 11h à 12h

BIBLIOTHEQUE : Samedi 10h 30 – 11h 30

AGENCE POSTALE COMMUNALE : 9 H à 12 H

MEDECINS :

Dr ASSOUS Michel : 04 75 06 75 92
Dr GIRARD Philippe : 04 75 06 01 33

KINESITHERAPEUTE

CUVILLIER Marieke : 06 49 95 58 17

SOMATOPATHE

FOROT Roselyne : 06 37 55 27 95

OSTHEOPATHE

NOUJ AIM Grégory : 06 85 15 34 30

CHIRURGIEN DENTISTE

Dr BARBOTEAU Vincent : 04 75 06 13 13

ASSISTANTE SOCIALE

RIPPERT Virginie : 04 75 07 07 10 (sur rendez vous)

POMPIERS : 18

GENDARMERIE : 04 75 06 00 44

OFFICE DE TOURISME : 04 75 06 06 12

GAZ : Vente de bouteilles de gaz chez MM BUISSON – Pièce de la Croix –
04 75 06 07 46

Horaires de la déchetterie intercommunale :

	Ouverture public	Fermeture public
Lundi	9H00	11H30
Mercredi	9H00	11H30
Samedi	14H00	17H00

